

La réforme des pensions est sexiste, jugent les syndicats et des associations féministes

■ La condition de 20 ans de travail effectif est pointée du doigt. Le front commun syndical mènera une action le 28 novembre.

L'accord participera à une plus grande égalité entre les hommes et les femmes." Le 19 juillet, la ministre fédérale des Pensions, Karine Lalieux (PS), présentait les grandes lignes de la réforme des pensions, qui devrait entrer en vigueur début 2024. Objet de vives tractations politiques avant la trêve estivale, ce paquet de mesures visait entre autres à réduire le "pension gap", soit l'écart entre la pension des femmes et celle des hommes.

Quatre mois plus tard, plusieurs associations et syndicats montent toutefois au créneau et dénoncent une réforme "sexiste", pénalisante pour les femmes. Dans un communiqué, le front commun syndical, le Conseil des femmes francophones de Belgique et le Vrouwenraad pointent du doigt les 20 années de travail effectif (exprimées en jours) qui conditionneront à l'avenir l'accès à la pension minimale.

"Un mépris total"

Pour rappel, aujourd'hui, les travailleurs ont automatiquement droit à un minimum garanti après 30 ans de carrière, les périodes dites "assimilées" étant pleinement comptabilisées. Dès le 1^{er} janvier 2024, une condition de travail effectif de 5000 jours à temps plein (soit 250 jours prestés durant au moins 20 ans) ou 3120 jours à temps partiel sera mise en place pour prétendre à la pension minimale. Si le congé de maternité, le congé d'allaitement, le congé palliatif et l'inactivité due à un handicap sont assimilés à une période de travail effectif dans le calcul, d'autres périodes d'interruption ne le sont pas. C'est le cas notamment du congé parental, du crédit-temps ou du congé de naissance. "Ne pas tenir compte de ces périodes est un mépris total des réalités et conditions de travail des femmes", s'insurgent les syndicats. "En introduisant cette condition d'emploi effectif, c'est clairement une atteinte aux périodes assimilées, qui sont pourtant aujourd'hui le correcteur principal de la répartition inégale du travail entre les hommes et les femmes, déplore Selena Carbonero, secrétaire fédérale de la FGTB. Même si les choses évoluent, c'est toujours majoritairement les femmes qui interrompent leur carrière pour prendre soin des enfants ou d'un membre de la famille, et ce sont aussi généralement les femmes qui sont cantonnées aux postes à temps partiel. C'est donc elles qui le paieront."

Selon un calcul du Centre d'expertise sur les pensions, la réforme pourrait ainsi coûter jusqu'à 440 € par an à une femme sur sept ayant droit à la pension minimale. "On est en train de nous enfumer, car cette réforme va clairement amener plus de femmes dans la précarité", regrette la secrétaire fédérale de la FGTB.

Une revalorisation du travail à temps partiel

L'estimation du Centre d'expertise sur les pensions, réalisée sur la base des données des carrières des femmes pensionnées entre 2018-2021, doit être relativisée, estime Karine Lalieux. "Le calcul exclut certains facteurs et se base sur des femmes qui ont commencé à travailler dans les années 80. Or le marché du travail a énormément évolué depuis. Mais nous allons analyser de près cette question et voir quelles sont les mesures de correction que nous pouvons prendre."

La ministre des Pensions rappelle que, outre le relèvement de la pension minimale à 1 500 € nets (hors index) – acquis en début de législature –, l'accord intervenu en juillet prévoit une revalorisation du travail à temps partiel dans le calcul de la pension minimale. "Pour les bénéficiaires, cela représentera jusqu'à 400 € en plus par an", insiste la socialiste, qui assure avoir évalué l'"impact genre" de chacune des mesures présentées. "Cette revalorisation est très limitée et ne porte que sur maximum cinq années, prestées avant 2002, nuance Selena

"Cette réforme va clairement amener plus de femmes dans la précarité."

Selena Carbonero
Secrétaire fédérale de la FGTB

Carbonero. Cela ne sera pas suffisant pour compenser les autres pertes."

Les associations féministes non consultées

Si les groupements féministes et les syndicats reconnaissent la bonne volonté initiale de Karine Lalieux, ils déplorent le manque d'ambition de la copie finale présentée par la ministre. "M^{me} Lalieux a essayé de faire le job, mais la coalition gouvernementale est ce qu'elle est. On envisage toujours les réformes sous le prisme d'économies potentielles", reproche Selena Carbonero. "La condition de travail effectif, portée historiquement par la droite, figurait dans l'accord de gouvernement. Ce n'est pas la ministre qui a négocié l'accord pour le PS, reconnaît Dominique Devos, présidente de la commission socio-économique du Conseil des femmes francophones de Belgique. Par contre, elle n'a jamais consulté les associations féministes sur le paquet de mesures présenté en juillet. Je trouve cela violent. Si la ministre assure que la condition des femmes est dans ses priorités, pourquoi ne pas nous consulter?"

Alors qu'un avis des interlocuteurs sociaux sur la réforme est attendu pour la fin du mois, le front commun syndical appelle à la mobilisation le 28 novembre pour inviter le gouvernement "à rectifier le tir d'urgence". Un rassemblement sous forme d'action coup-de-poing est prévu devant la tour des Pensions, à Bruxelles, dès 13 heures.

Élise Legrand



YACHTING EN CROATIE

D'avril à septembre 2023

Découvrez une navigation exceptionnelle de 10 jours autour des plus belles îles de Croatie à bord d'un yacht moderne et convivial conçu pour seulement 36 passagers.

RÉSERVEZ VOTRE CROISIÈRE AU 02/899 84 00, VIA INFO@RIVAGESDUMONDE.BE
OU CONTACTEZ VOTRE AGENCE DE VOYAGE • WWW.RIVAGESDUMONDE.BE

